



BUREAU
VERITAS

Bureau Veritas Exploitation SAS

LIEVIN
11 rue Léon Blum
62800 LIEVIN France
Téléphone : 03 21 44 99 00
Mail : cedric.dufour@bureauveritas.com

A l'attention de M. SAADAOUI SOFIAN

MERCIER AUCTION

Copie à M. DELOBEL

Rapport de vérification générale périodique des engins de terrassement

TOMBEREAU AUSA D350AHG N° 65172988 N° 108162



Intervention du 21/01/2026

Coordonnées du site :
Nom du site : MERCIER AUTO

Lieu d'intervention :
100B RUE DU PLAVITOUT
7700 MOUSCRON

Numéro d'affaire : 30220933
Référence du rapport : 30220933/1.3.3.R
Rédigé le : 21/01/2026
Par : Cédric DUFOUR
Ce document a été validé par son auteur

Références client
108162

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle est mentionnée : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, l'**employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour un registre de sécurité par établissement, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications, y annexer le présent rapport et le tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle. Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
	SANS ECART	SANS DÉTACHEMENT DU POINT DE VÉRIFICATION	AVEC ECART
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DELOBEL Frédéric.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

TOMBEREAU : 1

-  Fiche n° 1 : Localisation : MERCIER MOUSCRON
Marque: AUSA Type: D350AHG n°série: 65172988 n°interne: 108162

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : TOMBEREAU

N° interne : 108162
Localisation : MERCIER MOUSCRON

Marque : AUSA
Type : D350AHG
N° de série : 65172988
Année de fabrication : 2015

Point vérifié	Actions à entreprendre	
5.2- Equipements, canalisations, enrouleurs	Resserrer les vis desserrer sur l'arbre de transmission.	<small>Vous pouvez souscrire à l'option Data View</small>
Code Obs. : CD/210126/110749/0	Date de 1 ^{er} signalement : 21/01/2026 NOUVEAU	 Aucune image disponible
7.5- Protection de l'opérateur	Remettre en place les axes manquants sur le dispositif de protection contre le retournement.	
Code Obs. : CD/210126/110555/0	Date de 1 ^{er} signalement : 21/01/2026 NOUVEAU	
7.6- Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite	Refixer le carter de protection du plancher du poste de conduite (manque toutes les vis)	
Code Obs. : CD/210126/110645/0	Date de 1 ^{er} signalement : 21/01/2026 NOUVEAU	
7.7b- Siège	Remettre en état le dossier du siège conducteur.	
Code Obs. : CD/210126/110924/0	Date de 1 ^{er} signalement : 21/01/2026 NOUVEAU	
8.1- Mise en marche / Arrêt normal	Remettre en état le joystick de commande. (desserré)	
Code Obs. : CD/210126/110839/0	Date de 1 ^{er} signalement : 21/01/2026 NOUVEAU	

Fiche N°1	TOMBEREAU	N° série : 65172988
	Marque : AUSA	N° interne : 108162

	Type : D350AHG	
	Année de fabrication : 2015	Texte de référence : Arrêté du 5 mars 1993 modifié
	Localisation : MERCIER MOUSCRON	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DELOBEL Frédéric

-  **Avis général :** **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s) : Hydraulique, Thermique	Carburant : Gazole
Compteur horaire : 3048	Marquage Constructeur : CE

Avertisseur(s)

Sonore(s) : Recul

Équipements

Désignation : Autre	Autre : BENNE ROTATIVE	BASCULANTE
Vérifié : Oui		

Fiche N°1	TOMBEREAU	N° série : 65172988
	Marque : AUSA	N° interne : 108162

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	8 Organes de service et de manœuvre
Équipements	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
Suspentes	8.2 Interdiction d'emploi (dispositifs de condamnation, ...)
A Aspects documentaires	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
A.2 Affichage capacité	8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8.5 Identification des organes de service
A.6 Capacité des équipements interchangeables	8.6 Retour automatique au point neutre
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.7a Avertisseur sonore
A.11 Identification de l'accessoire	8.7b Avertisseur lumineux
B Conduite et manœuvre de l'équipement	8.16 Protection contre les manœuvres involontaires
1 Accès installés à demeure	9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension
1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite	9.6 Dispositif d'attache rapide
1.2 Autres accès pour entretien et vérification	9.7 Accessoires - Outils
3 Charpente	10 Mécanismes
3.3 Lests et contrepoids (constitution, fixation, arrimage)	10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballlement)
3.9 Ossature, flèche, bras, balancier, tourelle	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
4 Châssis	10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
4.3 Maintien en position route des extensions des stabilisateurs	10.9 Protection des organes mobiles de transmission
4.4 Organes de roulement (chenilles, pneumatiques, ...)	10.12 Frein de stationnement
4.7 Stabilisateurs	10.13 Freins d'orientation
4.8 traverses, longerons, châssis	10.16 Freins de translation
5 Source d'énergie	11 Dispositifs de sécurité
5.1 Dispositif de séparation générale	11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route (hors extensions de stabilisateurs)
5.2 Equipements, canalisations, enrouleurs	11.39 Dispositifs d'immobilisation et d'arrimage (transport)
6 Eclairage incorporé à l'appareil	11.40 Sécurité de siège ou dispositif équivalent
6.2a Gyrophare	
6.2b Eclairage de signalisation (code de la route)	
6.2c Phare(s) de travail	
7 Cabine - poste de conduite	
7.1 Chauffage	
7.2 Constitution, fixations, plancher	
7.3 Protection contre les chutes de hauteur	
7.5 Protection de l'opérateur	
7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite	
7.7a Ceinture de sécurité	
7.7b Siège	
7.8a Vitraux	
7.8b Essuie-glace	
7.8c Rétrovision (miroir, caméra)	
7.9 Eclairage cabine	

«Référentiel» ENGINS DE TERRASSEMENT HORS LEVAGE 6